



Syndicat du personnel professionnel de l'Éducation  
du Coeur et du Centre-du-Québec (CSQ)

SPÉCIAL NOUVEAUX MEMBRES

# INFOLETTRE

Volume 2 / Numéro 1

## UNE PREMIÈRE ANNÉE SCOLAIRE À L'AUBE D'UNE NOUVELLE POLITIQUE DE LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE

Le Bureau exécutif tient à souhaiter une excellente année scolaire 2017-2018 à tout le personnel professionnel du Coeur et du Centre-du-Québec. Que vous exerciez votre profession aux services administratifs, pédagogiques ou directs aux élèves, votre expertise est essentielle dans le développement du réseau scolaire et de la réussite éducative des élèves.

Avec la mise en œuvre progressive de la nouvelle politique de la réussite éducative, le SPPECCQ(CSQ) profitera de toutes ses plateformes pour s'assurer que les ressources professionnelles soient considérées comme des ressources incontournables de la réussite éducative dans les cinq commissions scolaires de notre accréditation.

Nous saluons notamment l'engagement du Ministre à établir un seuil minimal de services spécialisés et intégrés dans les écoles et les centres. Cependant, les nombreux budgets décentralisés et l'absence de mesures protégées pour l'embauche spécifique de ressources professionnelles nous invitent toutes et tous à la vigilance.

## RAPPORT ANNUEL 2016-2017 DU BUREAU EXÉCUTIF

Lors de l'Assemblée générale du 30 mai dernier, les membres du Bureau exécutif de votre organisation syndicale ont présenté le Bilan de l'année 2016-2017. Vous pouvez en prendre connaissance [ici](#).



Pour les nouveaux membres, c'est une façon de connaître l'organisation de votre syndicat.

## POLITIQUE DE LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE

Au mois de juin dernier, le premier ministre du Québec et le ministre de l'Éducation des Loisirs et du Sport présentaient la politique «*Le plaisir d'apprendre, la chance de réussir*». La Fédération (FPPE) et la Centrale (CSQ) sont déjà intervenues et continueront de le faire pour s'assurer que le ministère instaure les conditions gagnantes à cette nouvelle politique qui semble effectivement aller dans le sens d'une réelle volonté de réussite des élèves. Pour en apprendre davantage sur cette nouvelle politique, voici le [lien](#) vers le document ministériel.



Pour les nouveaux membres, c'est une occasion de vous familiariser aux enjeux éducatifs en cours.

## COMMUNICATIONS SPPECCQ-CSQ

Le 14 septembre, le Bureau exécutif a profité de la rencontre au sommet du Mont Arthabaska pour faire le lancement de son [site web](#) où vous pouvez trouver plusieurs informations relatives à votre organisation syndicale et vos droits. N'hésitez pas à nous faire vos commentaires. Merci à Geneviève Paquet, Olivier Patoine, Gérald Garceau et Sébastien Hamel pour cette réalisation.



Pour les nouveaux membres, visitez le site sous l'onglet «nouveaux membres». Et suivez-nous sur Facebook !

## Nous contacter

### SPPECCQ-CSQ

Bureau administratif  
2057, avenue des Coopérants  
C.P. 1414  
Trois-Rivières, G9A 5L2  
Tél. : 819.693.1442  
Télec : 819.693.3790  
[syndicat@sppeccq.org](mailto:syndicat@sppeccq.org)  
[www.sppeccq.org](http://www.sppeccq.org)

### LE BUREAU EXÉCUTIF :

Jean Martineau  
Président  
819.693.1442  
[syndicat@sppeccq.org](mailto:syndicat@sppeccq.org)

Olivier Patoine  
Vice-président  
Délégué, unité Des Chênes  
819.461.8245  
[deschenes@sppeccq.org](mailto:deschenes@sppeccq.org)

Gérald Garceau  
Vice-président  
Délégué, unité du Chemin-du-Roy  
819.383.9831  
[cheminduroy@sppeccq.org](mailto:cheminduroy@sppeccq.org)

Hélène Dion  
Vice-présidente  
Déléguée, unité de L'Énergie  
819.383.9802  
[energie@sppeccq.org](mailto:energie@sppeccq.org)

Geneviève Paquet  
Vice-présidente  
Déléguée, unité des Bois-Francs  
819.352.3152  
[boisfrancs@sppeccq.org](mailto:boisfrancs@sppeccq.org)

Daniel Allard  
Vice-président  
Délégué, unité de la Riveraine  
819.609.4473  
[riveraine@sppeccq.org](mailto:riveraine@sppeccq.org)

### LE SECRÉTARIAT

Marjolaine Bernier  
Secrétaire de gestion  
819.693.1442


## CONGÉ PARENTAL ET RÉGIME DE RETRAITE (RREGOP)

Saviez-vous que vous devez faire une demande de rachat au retour de votre congé parental afin de bénéficier de tous les avantages de votre régime de retraite. Il est important d'effectuer le rachat dès votre retour. En effet, dans les six premiers mois de votre retour, il vous coûtera seulement votre part de cotisation. Après ce délai, vous devrez payer, en plus de votre part, la part de l'employeur et les intérêts. Soyez vigilantes et vigilants ! La commission scolaire a tous les documents nécessaires pour cette opération de rachat. Assurez-vous d'envoyer personnellement votre demande par courrier recommandé. Au besoin, n'hésitez pas à communiquer avec la personne déléguée de votre unité.

 Pour les nouveaux membres, prenez connaissance de vos droits parentaux sur le site [sppeccq.org](http://sppeccq.org), sous l'onglet « *sécurité sociale* »


## RAPPEL DES MODIFICATIONS AU RÉGIME DE RETRAITE

À nouveau, deux dates importantes à retenir. À compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019, l'âge d'admissibilité pour une prise de retraite sans pénalité passera de 60 à 61 ans. À compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020, la pénalité actuarielle d'une retraite anticipée passe de 4% (0,33% par mois) à 6% (0,5% par mois) par année d'anticipation. Par ailleurs, un nouveau critère d'admissibilité pour une prise de retraite sans pénalité est en vigueur depuis la signature de la nouvelle convention collective, soit d'avoir 30 ans de service ou plus à l'âge de 60 ans (nouveau facteur 90). **Pour en savoir plus...**

 Pour les nouveaux membres et les jeunes, évitez les mauvaises surprises en prenant les meilleures décisions **dès maintenant** !


## NOUVELLES CSQ ÉTÉ 2017

La dernière revue CSQ est maintenant disponible avec son dossier spécial sur la relève. Prenez connaissance de tous les articles pertinents **ici**.

 Pour les nouveaux membres, votre syndicat est affilié à la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) et participe à toutes les instances décisionnelles. La revue est une occasion de prendre connaissance de ses activités sociopolitiques. Cette instance est l'agent négociateur aux tables de négociations centrales (Conditions salariales, Régime d'assurances collective, Régime de retraite).

## LA PASSERELLE FPPE

La Passerelle est une publication de la Fédération des professionnelles et professionnels de l'Éducation du Québec (FPPE-CSQ). Elle fait le point sur les dernières représentations politiques et des actions pour promouvoir les services professionnels au niveau national. Habituellement publiée sur notre page Facebook, voici la **dernière publication**.

 Pour les nouveaux membres, votre syndicat est affilié à la FPPE et participe à toutes les instances décisionnelles. La FPPE est l'agent négociateur à la table de négociation locale pour le renouvellement de votre convention collective.

## SECTION SPÉCIALE POUR LES PERSONNES NOUVELLEMENT ENGAGÉES

Bienvenue au SPPECCQ(CSQ), au cœur et au centre de vos relations de travail.

En tant que personne syndiquée, vous faites maintenant partie d'une unité d'accréditation regroupant tout le personnel professionnel des cinq commissions scolaires suivantes :

**Commission scolaire du Chemin-du-Roy**  
**Commission scolaire de l'Énergie**  
**Commission scolaire de la Riveraine**  
**Commission scolaire des Chênes**  
**Commission scolaire des Bois-Francs**

L'accréditation de votre unité est détenue par un syndicat régional, le **Syndicat du personnel professionnel de l'Éducation du Coeur et du Centre-du-Québec (SPPECCQ-CSQ)**, dont le bureau administratif est situé à Trois-Rivières. En tant que membre d'un syndicat, vous avez le droit et le devoir de participer à la vie syndicale. La structure organisationnelle de votre syndicat permet d'assurer une représentation syndicale à proximité de vous et d'une approche de relations de travail respectueuse de la culture propre à chaque unité (Commission scolaire).

Mais retenez que vous avez un rôle essentiel dans le respect de vos droits au quotidien. Le syndicat ne peut intervenir sans la connaissance des situations particulières, personnelles ou collectives. Si vous soupçonnez que vos droits ne sont pas respectés, que vos conditions de travail se détériorent ou qu'un climat de travail devient malsain, n'hésitez jamais à consulter la personne déléguée de votre unité. Elle a une connaissance de l'ensemble du portrait des effectifs de votre commission scolaire, de la culture des ressources humaines et de l'historique des enjeux en cours. Par ailleurs, c'est la seule personne autorisée à vous représenter personnellement ou collectivement et à signer une entente avec la commission scolaire.

Le site Web [sppeccq.org](http://sppeccq.org) est une excellente plateforme de références pour vous familiariser avec vos droits et les différents services dont vous avez accès (Régime d'assurances collectives, Régime de retraite, Assurances RésAut CSQ.)

**⚠** Évitez les mauvaises surprises ! **En cas de difficultés ou dans le doute**, contactez **la personne déléguée de votre unité le plus rapidement possible**. Vous trouverez à la gauche de la page précédente, **[les coordonnées](#)** des personnes déléguées de nos cinq unités (Commissions scolaires).



# BONNE ANNÉE !



## 2017-2018

